

PRÉSENTS: BARBET MARTINE, MORHET RICHAUD PATRICIA, MICHEL MARC, MATHIEU BERNARD, REYNAUD CHRISTIAN, BILHET CLAUDE, AUBERT JEAN-PAUL, LAGIER BRUNO, JOUVE JEAN-PAUL, REYNAUD PIERRE-YVES, BOIVIN JEAN-PIERRE;

- **Absents Excusés:** MOULLET Albert, GAST Jean-Claude, MONTET Brigitte.

ORDRE DU JOUR:

1. validation du compte rendu du précédent comité syndical;
2. remplacement d'Emilie BARTHE durant son congé maternité et parental;
3. MAPA programme de restauration du Grand Buëch: suppression du seuil maximum;
4. MAPA et subventions pour la mise en œuvre du réseau de mesures du débit fiche action B3.2;
5. MAPA et de subventions pour la mise en œuvre du programme d'arasement des iscles fiche action B2.6;
6. MAPA et subventions pour la mise en œuvre du programme de restauration des adoux fiche action B1.6;
7. MAPA et subventions pour la mise en œuvre de l'éradication de la renouée du japon fiche action B1.8;
8. approbation du plan de formation de la collectivité;
9. appui aux carriers locaux pour le curage confluence Buëch-Durance;
10. questions diverses.

1 APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Le comité syndical du 15 avril n'avait pas eu lieu car le quorum n'avait pas été atteint. Le présent comité syndical étant la reconduction de celui du 15 avril, il n'est pas nécessaire de réunir le quorum pour délibérer valablement. M. Boivin, président du SMIGIBA, regrette cependant la faible mobilisation des délégués syndicaux et la mauvaise communication entre les délégués et leurs suppléants. Il rappelle à chacun ses responsabilités et il charge les techniciens de mobiliser les délégués par téléphone pour le prochain comité syndical.

Le compte rendu du comité syndical du 25 février 2009 est approuvé par 10 voix pour et une abstention. M. Reynaud explique qu'il s'abstient parce qu'il n'a pas reçu le compte rendu et n'a donc pas pu en prendre connaissance.

2 REMPLACEMENT D'ÉMILIE BARTHE DURANT SON CONGÉ MATERNITÉ / PARENTAL

Le comité syndical décide à l'unanimité d'embaucher un chargé de mission pour 6 mois afin de remplacer Emilie BARTHE durant son congé maternité et son congé parental, de juillet à décembre.

3 MAPA PROGRAMME DE RESTAURATION DU GRAND BUËCH: SUPPRESSION DU SEUIL MAXIMUM

Comme l'y autorise désormais le code des marchés publics, le comité syndical décide à l'unanimité de supprimer le seuil maximum du marché à procédure adaptée à bons de commandes pour les travaux de restauration du Grand Buëch. Ceci permettra de regrouper les campagnes de travaux 2008 et 2009 dans un seul marché.

Christian REYNAUD demande s'il n'aurait pas été possible de décaler la campagne de travaux 2009 en 2010, donc de décaler l'ensemble du programme d'une année. Eric BURLET lui répond que cela aurait été possible, mais la Communauté des communes n'en a pas fait la demande et a régulièrement manifesté son attente de réalisation concrète.

4 MAPA ET SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU RESEAU DE MESURE DU DEBIT DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS:

Fiche action B3.2 / Montant 2008+2009: 65 000 € HT. Cette action découle de l'étude ressource en eau portée par le

SMIGIBA.

Carolyne Vassas détaille le projet:

- installation de 3 stations automatisées de mesure du débit du Buëch (La Roche des Arnauds, La Faurie, Laragne)
- tarage du radar de la commune de Veynes installé sur le Petit Buëch pour le transformer en station de mesure;
- installation d'échelles limnimétriques sur Chauranne, l'Aiguebelle de la Piarre, le Céans et la Blaisance.

En comptant la station de mesure du débit gérée par EDF sur la commune de Serres, ceci constituera un réseau complet de mesures en continue du débit du Buëch. A partir de ce réseau, le SMIGIBA proposera aux communes un dispositif d'alerte en crue, qui viendra compléter la surveillance des digues en crue désormais obligatoire.

La connaissance du débit d'étiage va également permettre d'ajuster plus finement la gestion de la sécheresse et les restrictions de prélèvements pour l'irrigation. C'est donc un outil primordial de la gestion du Buëch.

Plusieurs élus souhaitent savoir si l'alerte qui sera proposée par le SMIGIBA ne fera pas double emploi avec l'alerte donnée par la préfecture en période de crue. Carolyne Vassas indique que l'alerte sera établie en collaboration avec les services de la préfecture afin qu'il n'y ait effectivement pas deux systèmes concurrents sur la vallée.

Jean-Paul AUBERT demande si les données de la station EDF de Serres sont accessibles. C. Vassas précise que EDF communique les débits instantanés à la demande mais pas les chroniques de débit, qui nous permettent de faire des statistiques sur lesquelles on base les valeurs de débit de crues de référence et les débits d'étiage. EDF demande des contreparties pour fournir ces chroniques. C. Vassas pense qu'un échange de chroniques sera possible lorsque les stations SMIGIBA seront opérationnelles.

A l'issue de la discussion, le comité syndical approuve à l'unanimité l'engagement de la fiche action B3.2. Il confie au président la recherche des subventions et la conduite du marché, sous réserve qu'il prenne l'avis de la commission des marchés sur les offres que les prestataires soumettront.

5 MAPA ET DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ARASEMENT DES ISCLES

Fiche action B2.6. Montant 2008+2009: 47 000 € HT.

Eric BURLET détaille l'objectif de cette action. Il s'agit de dévégétaliser et scarifier certaines îles qui se développent dans le lit du Buëch ou de certains affluents puis de recréer un chenal au centre du lit pour limiter l'érosion des berges. Ces opérations sont localisées en plusieurs endroits du Petit Buëch, du Buëch aval, de Maraize et de Trescléoux. Elles ont pour objet de protéger soit des canalisations, soit des voies de communications, soit des prélèvements d'eau pour lesquels la construction d'un enrochement s'avère trop coûteuse et dommageable au niveau écologique.

Christian REYNAUD demande des précisions sur ces opérations et notamment la différence entre le coût d'un arasement et le coût d'un enrochement.

Carolyne VASSAS cite l'exemple de Maraize, sur la commune du Saix, pour la protection de la salle de fêtes: le projet d'enrochement s'élève à 80 000 €, l'arasement d'iscles à 18 000 €.

Jean-Paul AUBERT demande si les épis que le Conseil Général va faire construire sur le Buëch à la confluence avec la Méouge s'accompagneront de l'arasement de l'isclce qui s'est développée et du recentrement du Buëch.

Carolyne VASSAS précise que c'est bien le cas.

A l'issue de la discussion, le comité syndical approuve à l'unanimité l'engagement de la fiche action B2.6. Il confie au président la recherche des subventions et la conduite du marché, sous réserve qu'il prenne l'avis de la commission des marchés sur les offres que les prestataires soumettront.

6 MAPA ET DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION DES ADOUX

Fiche action B1.6. Montant 2009: 20 000 € HT

Eric BURLET indique que cette action a été établie en partenariat avec la Fédération de la Pêche: bien que le SMIGIBA ait été retenu comme maître d'ouvrage, la Fédération doit notamment prendre en charge l'autofinancement de l'opération. Ceci constitue donc une opération blanche pour le SMIGIBA en termes financiers.

La situation de la fédération de la pêche des Hautes Alpes ayant évolué, notamment en termes de moyens financiers, Eric BURLET pense que la Fédération peut aujourd'hui assurer la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération, ce que le président, M. Fanti, a confirmé officieusement.

JP Boivin propose donc de solliciter officiellement la Fédération pour qu'elle se porte maître d'ouvrage de la fiche action B1.6.

Christian REYNAUD souhaite que le SMIGIBA reste associé à l'opération.

7 MAPA ET DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ERADICATION DE LA RENOUÉE DU JAPON

Fiche action B1.8. Montant 2009: 21 500 € HT.

Afin de limiter le développement de la renouée du Japon (l'éradication ne paraît pas possible), il est proposé de solliciter une expertise de la part d'une spécialiste nationale de la renouée du Japon en milieu rivière. En effet, les premières actions engagées, arrachage ou coupe systématique, n'ont rien donné. Il faut donc prendre l'avis d'un expert pour définir les travaux les plus efficaces à conduire sur le Buëch.

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'engagement de la fiche action B1.8. Il confie au président la recherche des subventions et la conduite du marché, sous réserve qu'il prenne l'avis de la commission des marchés sur les offres que les prestataires soumettront.

8 RÉGLEMENT DE FORMATION DE LA COLLECTIVITÉ:

Eric BURLET indique que les collectivités doivent désormais se doter d'un règlement de formation. Il présente dans les grandes lignes ce que doit être ce document. Les délégués syndicaux souhaitent être destinataires d'une note technique sur le sujet pour en discuter en détail lors du prochain comité syndical.

9 SOUTIEN AUX CARRIERS LOCAUX

Jean-Pierre BOIVIN a été sollicité par les carriers locaux pour obtenir l'appui du SMIGIBA dans le cadre du projet de curage de la confluence du Buëch et de la Durance. Le projet est désormais piloté par EDF. Les carriers locaux souhaitent que les granulas extraits dans ce cadre bénéficient aux exploitants les plus proches du site d'extraction pour être ensuite écoulés sur le marché local. A priori EDF semble approuver cette approche. Pour appuyer leur proposition auprès d'EDF, M. Para Lionel, représentant les carriers locaux, sollicite l'appui du SMIGIBA.

Le comité syndical approuve le principe d'une utilisation locale des granulats du Buëch et confie au président la rédaction du courrier sollicité.

A la suite, un débat animé s'engage sur la question des carriers et du transport solide. Jean-Pierre BOIVIN propose qu'une réunion de travail spécifique à cette question ait lieu en préalable au prochain comité syndical. Il charge Carolyne VASSAS de préparer cette réunion de travail.

10 QUESTIONS DIVERSES

Dossier de demande de subventions FEDER 2006/2013: pour la demande de subvention auprès du FEDER, il est nécessaire de préciser le budget de chaque poste de chargé de mission et de le faire figurer dans la délibération. Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget détaillé.

Exposition apron: sollicitation de l'association AREDES: le SMIGIBA détient une exposition interactive sur l'apron du Rhône. L'AREDES, association de Savournon sollicite l'exposition durant une manifestation sur le jardinage et la nature début mai. Le comité syndical approuve cette mise à disposition.

Modification des statuts: Eric BURLET a rédigé une nouvelle mouture des statuts suite à la discussion de décembre et à l'avis de Philippe MARC avocat. Cette version a été soumise à Cédric Bouet en préfecture, qui n'a pas émis de remarques. Jean-Pierre BOIVIN propose donc une réunion de travail sur le sujet fin mai avec les communautés de communes membres du syndicat. A l'issue de cette discussion, le SMIGIBA pourra approuver ces nouveaux statuts et les soumettre aux communes et aux communautés de communes.

Bruno LAGIER pense qu'il n'y a pas à solliciter les délibérations des communes, car il n'y a pas modification des compétences du SMIGIBA. Eric BOUET va être sollicité à ce sujet.

A 19h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Pierre BOIVIN, Président